

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION  
ADMINISTRATIVE

**SICAD**  
(Annexe n°1)

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du  
„J.O. R. T. n°

**Organisme** : Office des Oeuvres Universitaires.

**Domaine de la prestation** : Hébergement et Restaurations  
Universitaires.

**Objet de la prestation** : Hébergement universitaire des nouveaux  
étudiants.

**Conditions d'obtention de la prestation**

- Les étudiants inscrits dans l'un des établissements d'Enseignement Supérieur relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Le lieu de résidence des parents de l'étudiant doit être situé au delà de 30 km de l'Etablissement d'Enseignement.
- Répondre aux priorités de résidence fixées annuellement par le ministère de l'enseignement supérieur.

**Pièces à fournir**

- 1)- Formulaire dûment rempli à retirer du lycée d'origine.
- 2)- La fiche d'affectation d'orientation universitaire.
- 3)- Certificat de résidence des parents.
- 4)- Attestation de travail des parents.
- 5)- Certificat Médical de l'étudiant .

- 6)- Trois (03) photos d'identité.
- 7)- Quatre (04) enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat.
- 8)- Photo copie de la carte d'identité nationale du candidat.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1)- Dépôt du dossier d'hébergement.	- Office des Oeuvres Universitaires.	
2)- Réponses aux demandes.	Office des Oeuvres Universitaires.	

**Lieu de dépôt du dossier**

Service : Hébergement et Restauration.  
Adresse : Office des Oeuvres Universitaires.

**Lieu d'obtention de la prestation**

Service : Foyer Universitaire, ou par voie postale.

**Délai d'obtention de la prestation**

- Date de commencement des cours .

**Références législatives et / ou réglementaires**

- Circulaire Ministérielle.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION  
ADMINISTRATIVE

**SICAD**  
(Annexe n°2)

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du  
„J.O. R. T. n°

**Organisme** : Office des Oeuvres Universitaires.

**Domaine de la prestation** : Hébergement et Restaurations Universitaires.

**Objet de la prestation** : Hébergement universitaire des anciens étudiants.

**Conditions d'obtention de la prestation**

- Les étudiants inscrits dans l'un des établissements d'Enseignement Supérieur relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Le lieu de résidence des parents de l'étudiant doit être situé au delà de 30 km de l'Etablissement d'Enseignement.
- Répondre aux priorités de résidence fixées annuellement par le ministère de l'enseignement supérieur.

**Pièces à fournir**

- 1)- Formulaire de rénovation d'hébergement à retirer de l'administration du foyer ou de la direction générale au cours du mois de mai de chaque année universitaire.
- 2)- deux (02) enveloppes affranchies portant l'adresse de l'étudiant.
- 3)- Une photocopie de la Carte d'Identité Nationale.
- 4)- Certificat de résidence des parents.
- 5)- Attestation de travail des parents.
- 6)- Certificat médical de l'étudiant.
- 7)- Une attestation d'inscription.
- 8)- Trois (03) photos d'identité.
- 9)- Une attestation de réussite.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1)- Dépôt du dossier de rénovation d'hébergement.	- Office des Oeuvres Universitaires et l'administration du foyer.	
2)- Traitement des demandes.	Office des Oeuvres Universitaires et l'administration du foyer.	

**Lieu de dépôt du dossier**

Service : l'administration du foyer universitaire ou l'office des oeuvres universitaires.

**Lieu d'obtention de la prestation**

Service : Foyer Universitaire.

**Délai d'obtention de la prestation**

- Date du commencement des cours.

**Références législatives et / ou réglementaires**

- Circulaire Ministérielle.